

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 MAI 2015
N°32/2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE QUATRE MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 27 avril 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., KOENIG S., LEGROS N., MANTONNIER D., MILLET G., RIOU M., VITINGER A., ZABONI S.

PROCURATIONS : CATTANI J. L. à CERONI J., HAMEL E. à GALLEGO G., MENDEZ M. à NIVON J., MILET F. à LEGROS N., SANCHEZ D. à ZABONI S., ZANNI B. à CHABANY S.

EXCUSEE : GALVEZ M.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mr ZABONI Sébastien est nommé secrétaire de séance.

CELEBRATION D'UN MARIAGE EN PLEIN AIR

Le Maire informe le Conseil de la demande de

- Mademoiselle Nellie INIESTA, née le 07/11/1989 à Echirolles et résidant chez M. et Mme INIESTA, 73 Chemin des Gonnardières à Champ sur Drac
- Et Monsieur Nathan MOREL, né le 02/12/1985 à Grenoble et résidant 85 allée de la Reine, 38 570 TENCIN

qui souhaitent que leur mariage, qui aura lieu le 12 septembre 2015 à Champ sur Drac, soit célébré en plein air, à côté de la mairie, la salle des mariages étant trop petite pour accueillir tous les invités.

Le Maire propose d'appuyer cette requête et, pour ce faire, de demander l'autorisation du Procureur de la République.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE la demande de célébration du mariage de Mademoiselle Nellie INIESTA et de Monsieur Nathan MOREL en plein air, dans la cour de la mairie du Village, le 12 septembre 2015.

DEMANDE l'autorisation du Procureur de la République pour organiser cette cérémonie à l'extérieur des murs de la mairie

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 11 mai 2015




Le Maire,



